



Pôle développement des pratiques sportives

Marseille, 3 avril 2024

Affaire suivie par :

Souad Dinar

Tél : 06 01 27 64 31

Mél : Souade.Doual-Dinar@region-academique-paca.fr

Objet : Note de déploiement des « **Politiques publiques** » 2024 en PACA

Référence : Note ANS n°2024-DFT-02 du 07/03/2024

Afin d'accompagner le déploiement des politiques publiques, des moyens ont été mis en place par l'ANS afin de :

- Soutenir la lutte contre les dérives et les violences sexuelles dans le sport,
- La promotion du sport santé,
- Le développement du para sport.

1 Les actions menées en faveur des politiques publiques du sport

L'objet de ces dispositifs est d'accompagner et soutenir des actions menées en faveur de politiques publiques du sport. Ils contribueront à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de la convention Etat / Agence nationale du Sport, à savoir :

- 14% des crédits attribués en faveur du développement du para sport,
- 16% des crédits attribués en faveur du développement de la pratique des femmes et des jeunes filles,
- 60% des crédits attribués en faveur des territoires carencés au premier rang desquels les quartiers de la politique de la ville (QPV) et les zones de revitalisation rurales (ZRR),
- 15% des crédits attribués en faveur de la promotion du sport-santé.

Un dossier peut répondre à plusieurs des thématiques ci-dessus.

Développement du para sport :

Les clubs sont incités à s'inscrire dans le programme [Club inclusif](#) déployé par le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), qui permet de sensibiliser les clubs ordinaires, non spécialisés, à l'accueil de personnes en situation de handicap. Les clubs bénéficiant du soutien de l'Agence nationale du Sport sur cette thématique devront impérativement inscrire et recenser leurs activités dans le [Handiguide](#) des Sports. A compter de 2024, l'Agence nationale du Sport pourra procéder à une demande de reversement auprès des porteurs de projet qui n'auraient pas saisi les informations sur ce portail.

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES :

Toutes les associations locales oeuvrant en faveur de la lutte contre toutes formes de violences dans le sport sont éligibles.

La première convention nationale de prévention des violences sexuelles dans le sport, organisée à l'initiative de la ministre des Sports s'est tenue le 21 février 2020.

Dans le prolongement de cette convention, qui avait pour objectif de mobiliser tous les acteurs du monde sportif contre les violences sexuelles en PACA, il a été décidé de réserver une enveloppe en 2024, pour soutenir les actions visant à prévenir et à lutter contre les violences sexuelles dans le sport.

Liste des référents :

Alpes de Haute Provence SDJES 04, 3 Avenue du Plantas 04000 DIGNE LES BAINS	<u>Référente</u> : Madame Agnès CHABOT - Agnès.Chabot@ac-aix-marseille.fr / 06 35 47 13 65 <u>Secrétariat</u> : Madame Corinne ESCUDIER : Corinne.Escudier@ac-aix-marseille.fr / 04 92 30 37 09
Hautes Alpes SDJES 05, 12 Avenue Maréchal Foch BP 1001 05010 GAP cedex	<u>Référente</u> : Monsieur Frédéric BOURINET : Frederic.Bourinet@ac-aix-marseille.fr / 06 27 31 50 35
Alpes Maritimes DSDEN06 / SDJES 06 53 Avenue Cap de Croix 06181 NICE cedex 2	<u>Référente</u> : Monsieur Ludovic FORNES : Ludovic.Fornes@ac-nice.fr / 04 93 72 64 38 <u>Secrétariat</u> : Madame Laurette LASNE : Laurette.Lasne@ac-nice.fr / 04 93 72 64 47
Bouches du Rhône SDJES 13, DSDEN 13, 28 boulevard Charles Nedelec 13231 MARSEILLE CEDEX 01	<u>Référent</u> : Madame Sandra PINTENO, Sandra.Pinteno@ac-aix-marseille.fr / 06 72 59 14 72 <u>Secrétariat</u> : Madame Catherine JEAN : Catherine.Jean@ac-aix-marseille.fr / 04 91 99 66 59 / 06 32 46 78 82
Var SDJES 83, DSDEN 83, Rue Montebello CS 71204 83071 TOULON	<u>Référent</u> : Madame Amandine LEFORT : Amandine.Lefort@ac-nice.fr / 06 03 82 54 83 <u>Secrétariat</u> : Madame Marie FIGUEIRA - Marie.Figueira@ac-nice.fr / 04.83.69.28.28
Vaucluse Service de L'Etat en Vaucluse, 2 Avenue de la Folie 84905 AVIGNON cedex 9	<u>Référente</u> : Monsieur Mathieu BALTHAZARD : Mathieu.Balthazard@ac-aix-marseille.fr / 06 02 14 01 90 <u>Secrétariat SDJES</u> : Monsieur Laurent FRICHET : Laurent.Frichet@ac-aix-marseille.fr / 06 07 37 61 99

Saisie d'un dossier dans « compte asso » :

Code : celui de votre territoire.

Dispositif : Agence du sport

Sous dispositif : Aides territoriales (hors emploi)

Nature de l'aide : aide au projet

Modalité de l'aide : autre aide au projet

Objectif opérationnel : développement de l'éthique et de la citoyenneté

Modalité ou dispositif : lutte harcèlement et violences sexuelles

Codes du « compte asso » de chaque territoire

Avant tout formalisme sur le compte asso, il est impératif de prendre attache auprès du référent de votre territoire (cf. note de chaque dispositif).

Service instructeur	N° de fiche d'intervention
SDJES 04	253
SDJES 05	254
SDJES 06	266
SDJES 13	267
SDJES 83	268
SDJES 84	269

PROMOTION DU SPORT SANTE :

Les crédits seront destinés à accompagner et soutenir des actions portées par des associations visant à augmenter le niveau de la pratique au sein de structures spécialisées à destination des personnes, dont l'état de santé demande un bilan spécifique (Centres Médico Sportifs, Maisons du Sport Santé, Sport sur ordonnance, ...).

Liste des référents départementaux

Alpes de Haute Provence SDJES 04, 3 Avenue du Plantas 04000 DIGNE LES BAINS	<u>Référente</u> : Madame Agnès CHABOT : Agnès.Chabot@ac-aix-marseille.fr / 06 35 47 13 65 <u>Secrétariat</u> : Madame Corinne ESCUDIER : Corinne.Escudier@ac-aix-marseille.fr / 04 92 30 37 09
Hautes Alpes SDJES 05, 12 Avenue Maréchal Foch BP 1001 05010 GAP cedex	<u>Référente</u> : Madame Corine BOTTA : Corine.Botta@ac-aix-marseille.fr / 06 78 04 24 37
Alpes Maritimes DSDEN06 / SDJES 06 53 Avenue Cap de Croix 06181 NICE cedex 2	<u>Référente</u> : Monsieur Ludovic FORNES : Ludovic.Fornes@ac-nice.fr / 04 93 72 64 38 <u>Secrétariat</u> : Madame Laurette LASNE : Laurette.Lasne@ac-nice.fr / 04 93 72 64 47
Bouches du Rhône SDJES 13, DSDEN 13, 28 boulevard Charles Nedelec 13231 MARSEILLE CEDEX 01	<u>Référent</u> : Madame Julie SALIGNON : Julie.Salignon@ac-aix-marseille.fr / 06 07 40 79 83 <u>Secrétariat</u> : Madame Catherine JEAN : Catherine.Jean@ac-aix-marseille.fr / 04 91 99 66 59 / 06 32 46 78 82
Var SDJES 83, DSDEN 83, Rue Montebello CS 71204 83071 TOULON	<u>Référent</u> : Monsieur Christian REPAUX : Christian.Repoux@ac-nice.fr / 06 24 64 42 01 <u>Secrétariat</u> : Madame Marie FIGUEIRA - Marie.Figueira@ac-nice.fr / 04.83.69.28.28
Vaucluse Service de L'Etat en Vaucluse, 2 Avenue de la Folie 84905 AVIGNON cedex 9	<u>Référente</u> : Monsieur Maxime LAGLEIZE : ce.sdjes84@ac-aix-marseille.fr / 04 88 17 86 14 <u>Secrétariat SDJES</u> : Monsieur Laurent FRICHET : Laurent.Frichet@ac-aix-marseille.fr / 06 07 37 61 99

Saisie d'un dossier dans « compte asso » :

Code : celui de votre territoire.

Dispositif : Agence du sport

Sous-dispositifs : Aides territoriales (hors emploi)

Nature de l'aide : aide au projet

Modalité de l'aide : autre aide au projet

Objectif opérationnel : promotion du sport santé

Modalité ou dispositif : au choix

Codes du « compte asso » de chaque territoire

Avant tout formalisme sur le compte asso, il est impératif de prendre attache auprès du référent de votre territoire (cf. note de chaque dispositif).

Service instructeur	N° de fiche d'intervention
SDJES 04	253
SDJES 05	254
SDJES 06	266
SDJES 13	267
SDJES 83	268
SDJES 84	269

2 Les actions déployées pour la grande cause nationale

Cette enveloppe sera régionalisée et mise en œuvre **en co gouvernance avec la Conférence Régionale du Sport (CRDS)** sous format d'appel à projet. Ce dispositif devra respecter le calendrier global de la campagne ANS.

La promotion de l'activité physique et sportive a été décrétée « **Grande Cause Nationale 2024 (GCN2024)** » pour, d'une part profiter des JOP 2024 pour mettre le sport et ses bienfaits au cœur de la société, et, d'autre part, répondre à une urgence sanitaire et adopter des modes de vie moins sédentaires, plus actifs, a fortiori dans un contexte d'addiction toujours plus forte aux écrans.

Cette enveloppe permettra ainsi de financer un « projet phare » par région qui sera identifié par les conférences régionales du sport et qui sera labellisé GCN2024. Ce projet phare fera l'objet d'un CPOF conclu au sein des conférences des financeurs.

Les projets phares devront répondre à un ou plusieurs objectifs poursuivis par la [GCN2024](#), à savoir :

- ✓ Mettre le sport au cœur de nos politiques publiques, de l'inter ministérialité et du pacte républicain
 - Agir pour notre jeunesse avec le sport au cœur de notre projet éducatif
 - Agir pour la santé et le bien-être de tous grâce au sport
 - Agir pour faire du sport un vecteur d'inclusion et d'insertion
 - Continuer à fortifier le modèle sportif français pour libérer le sport de ses maux et améliorer sa contribution à la réponse aux grands défis contemporains
- ✓ Mobiliser les acteurs du sport et toutes les forces vives du pays pour valoriser la place du sport en France
- ✓ Inciter les Français à faire davantage d'activité physique et sportive

3 Seuils de financement

Le seuil d'aide financière pour un bénéficiaire et par exercice est maintenu à 1 500 €. Il est abaissé à 1 000 € pour les structures dont le siège social se situe en zone de revitalisation rurale (ZRR) ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR ou dans une intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural.